



SOURS

BULLETIN

SOURS

L'Épi Beauceron

MUNICIPAL D'INFORMATION

Editorial

Chère sourséenne, cher sourséen,

Malheureusement, le proverbe « jamais deux sans trois » s'est encore vérifié avec ce troisième épisode de confinement. Même s'il apparaît plus léger que les deux premiers, il est encore une fois extrêmement impactant pour nombre d'activités professionnelles ; je pense bien sûr à nos restaurateurs, cafés, nos nombreuses associations culturelles et sportives.

Mes pensées vont naturellement à tous ceux qui professionnellement ou en tant qu'usagers, se voient contraints de limiter ou d'arrêter leurs activités ou leurs loisirs.

La solution pour sortir de cette crise apparaît être la vaccination. Avec le CCAS, nous avons facilité les rendez-vous pour nos anciens de plus de 75 ans. Nous continuons aujourd'hui à œuvrer avec vous afin que les plus de 70 ans qui le souhaitent puissent bénéficier d'un rendez-vous. Nos médecins et notre pharmacien s'apprêtent également à pratiquer la vaccination à condition bien sûr d'avoir les doses vaccinales qui font cruellement défaut.

Le printemps et l'été arrivent avec son lot d'incivilités. Que chacun permette à son voisin de vivre pleinement sans être dérangé par les bruits de tondeuses ou autres engins motorisés. Je pense notamment aux quads et motos qui, même en plaine, oublient qu'ils ne sont pas seuls et doivent respecter la réglementation en vigueur.

Le stade et les installations sportives sont aujourd'hui fermés. Seulement, nous constatons qu'ils sont constamment occupés par des jeunes qui bravent les interdictions en détruisant les clôtures et portails. Cela a un coût et c'est votre argent qui est utilisé pour réparer les dégâts alors que l'on devrait envisager des travaux d'amélioration dans les écoles ou nos espaces publics...

Toutes ces tristesses et difficultés ne doivent pas nous faire oublier les joies et bonheurs de vivre à Sours. Nous suivons avec attention l'aménagement des terrains des anciens établissements Daguet, dont vous trouverez l'histoire dans les pages de cet Epi.

Lors d'une inspection avec des spécialistes, nous avons découvert que les arbres du parc municipal sont malades. Nous allons devoir procéder à l'abattage de bon nombre d'entre eux. Mais nous nous devons de replanter afin de continuer à offrir un espace boisé où il fait bon se promener.

Tous nos projets portent la même ambition. Celle de continuer à permettre aux sourséens d'accéder à une qualité de vie faite d'équilibre et de proximité avec la nature dans tout le village, son bourg et ses hameaux.

Bien à vous,

Le Maire,
Jean-Michel Plault

Un concours de photos ouvert à tous !



Qui fera la plus belle photo de Sours ?

La municipalité a décidé de proposer un concours de photos à tous ses habitants, photographes amateurs, à partir de 10 ans.

La photo sélectionnée illustrera la couverture du prochain bulletin d'informations municipales 2022 "VIVRE À SOURS".

Ce concours consiste à photographier un lieu, un élément représentatif de la commune ou de ses hameaux. Cela peut-être au cours d'une promenade, un coup de cœur pour un paysage, une rue, une vue particulière, un détail de l'architecture d'un monument ou d'un bâtiment, ou bien encore une scène de vie...

La photo devra être non retouchée, cadrée au format portrait (A4), en couleur ou en noir et blanc et dans la plus haute définition possible (minimum 300 DPI).

La date limite d'envoi est le 30 septembre prochain à l'adresse : epi.sours@orange.fr

Le géocaching



Le géocaching est une chasse au trésor. Les "trésors" sont des boîtes de différentes tailles. Attention ! Contrairement à une chasse aux trésors classique, les boîtes que l'on découvre doivent rester sur place ! Chaque géocache contient au moins un "logbook", c'est un petit carnet qui vous permet de laisser une trace de votre passage.

Il existe beaucoup de variétés de caches, de niveaux de difficultés, d'énigmes, de terrains à traverser... Le géocaching vous permet de composer votre aventure du moment, du jour ou de la semaine, de randonner en montagne ou à la campagne, de découvrir des villes, monuments, paysages insoupçonnés... parfois même à deux pas de chez vous.

L'équipement nécessaire pour cette chasse au trésor est de posséder un smartphone et d'être inscrit sur le site geocaching.com (c'est gratuit). Après avoir installé et lancé l'application Géocaching, vous pouvez commencer la recherche d'une cache qui vous sera indiquée à des coordonnées GPS spécifiques que vous devez rejoindre.

L'objectif du géocaching est la balade et la découverte, parfois le sport ou le challenge, et c'est toujours un bon prétexte pour sortir s'aérer au quotidien, en solo, en famille, entre amis.

PS : il existe huit caches sur le bourg de Sours et deux à Brétigny.

Bonne recherche et bonne balade.

Job d'été

La mairie offre un job d'été (juillet, août) pour un(e) étudiant(e) de Sours, si vous êtes intéressé(e) contactez la mairie en adressant une lettre de motivation.

Parlons sapin

En prévision du prochain Noël, la commune recherche un beau sapin pour trôner sur la place de Verdun. Si vous voulez vous séparer d'un sapin, contactez la mairie.

n° 37
AVRIL 2021

SOMMAIRE

Page 2 VIE LOCALE ET COMMUNALE

- Le parc du Château
- Historique Daguet à Sours
- Changement des compteurs d'eau

Page 3 VIE LOCALE ET COMMUNALE

- Recommandations
- Règles d'urbanisme
- Bloc-notes

Page 4 LES ÉCOLES

LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

- URGENCE depuis un portable Tél. 112
- SAMU Tél. 15
- Gendarmerie Tél. 17
- Pompiers Tél. 18
- Médecins Tél. 02 37 25 73 78
Tél. 02 37 91 93 05
- Pharmacie Tél. 02 37 25 76 22
- Mairie Tél. 02 37 25 70 28
- Centre anti-poison Angers Tél. 02 41 48 21 21

Vous pouvez nous écrire
Mairie 2, rue Isambert 28630 Sours
contact@sours.fr
urbanisme@sours.fr
scolaire@sours.fr
www.sours.fr

VIE LOCALE ET COMMUNALE

Le parc du Château



Des dizaines d'arbres du parc communal sont malades ou morts. Le phénomène n'est pas nouveau. Comme dans de nombreuses forêts françaises les arbres du parc vieillissent.

Les conditions climatiques de ce début de siècle et les maladies en particulier sur les frênes nous obligent à planifier une action corrective sur plusieurs années.

Le parc communal, lieu de repos, de détente et de balade pour les habitants de Sours s'étend sur environ 8 hectares au Nord du village. La Roguette traverse le parc et se jette en partie dans un étang appelé « le Canal ». De larges allées autorisent la promenade pour petits et grands dans les sous-bois ombragés en été.

Actuellement nous découvrons, malheureusement, beaucoup de dégâts dans la végétation.

- Des arbres morts jonchent le sol et empêchent le développement de petites pousses d'arbres ou autres qu'il faut privilégier.

- Les frênes sont menacés par la chalarose : c'est une maladie grave causée par le champignon « Chalara fraxinea ». Elle est arrivée en France à la fin du 20^{ème} siècle, et se propage rapidement d'Est en Ouest principalement par l'action du vent, qui transporte les éléments contaminants vers les arbres sains.

Les arbres malades sont repérables suivants deux indices : le bas des arbres est nécrosé de couleur foncée pouvant entraîner une faiblesse du tronc, ou bien le haut des branches est mort sans végétation au printemps et en été.

A ce jour, le déblaiement des arbres morts est programmé. Certaines parties d'arbres seront gardées afin de maintenir au sol une certaine biodiversité qui se développe autour des bois morts.

Cette année nous recensons les frênes malades. Un abattage prioritaire sera fait, le bois malade sera détruit en partie ou en totalité.

Bien entendu, l'action de reboisement du parc entreprise depuis quelques années en laissant le sous-bois se développer naturellement, sera complétée par des plantations d'arbres résistants aux nouvelles maladies.

Historique Daguet à Sours

Le lotissement des Grouaches qui comprendra 36 pavillons est en cours d'aménagement le long de la rue du Château d'Eau.

Achetés par la société Acanthe, les terrains appartenaient à la famille Daguet qui a créé l'entreprise du même nom. Le conseil municipal a tenu à nommer la rue du lotissement « rue Aimé et Jacques Daguet », concepteurs et entrepreneurs de matériels agricoles.

Ludovic Daguet, le petit fils retrace l'historique.

« Mon grand père, le jeune Aimé DAGUET (28 mars 1901- 29 mars 1971) ayant perdu tôt sa maman et issu d'une famille d'ouvriers agricoles durement touchée par la première guerre mondiale, arriva du Loir et Cher avec son baluchon à Sours en 1923-24, célibataire, courageux et ambitieux. Il prit pension au café Galopin (sur la place) et tomba amoureux de la jeune fille de la maison, ma grand-mère Jeanne. Ils se marièrent le 25 avril 1925 à Sours où ils vécurent jusqu'à leur mort.

Il fit toutes sortes de petits métiers, entre autres vendeur d'assurances, négociant de charbon. Ma grand-mère me raconta qu'elle participait à la manutention des sacs de 50 kg ! Puis il commença à acheter du matériel agricole d'occasion pour le reconditionner et le revendre. Il le fit notamment avec succès avec les batteuses (l'ancêtre de la moissonneuse-batteuse) qu'il acheta en quantité dans toute la France (voir photo jointe à son retour à Sours après une campagne d'achats). Observant la pénibilité du travail de manutention de la menue paille de céréale en gros sacs qu'il fallait monter dans les greniers pour stocker comme aliments pour les animaux, il inventa et construisit son premier expulseur de balles. Pour diffuser son matériel, il partit avec sa moto chez les maréchaux, les marchands de machines agricoles et les agriculteurs. Après le succès régional des ventes, il fabriqua un transporteur pneumatique de blé et marqua la naissance du nom DAGUET à Sours. Vinrent ensuite les fameuses vis à grains rouges. La gamme s'étoffa d'élevateurs à godets, et encore de nettoyeurs - séparateurs, de transporteurs à chaîne, à bandes, ... dans des débits de plus en plus importants pour les destiner à la clientèle des coopératives et négociants en grains.

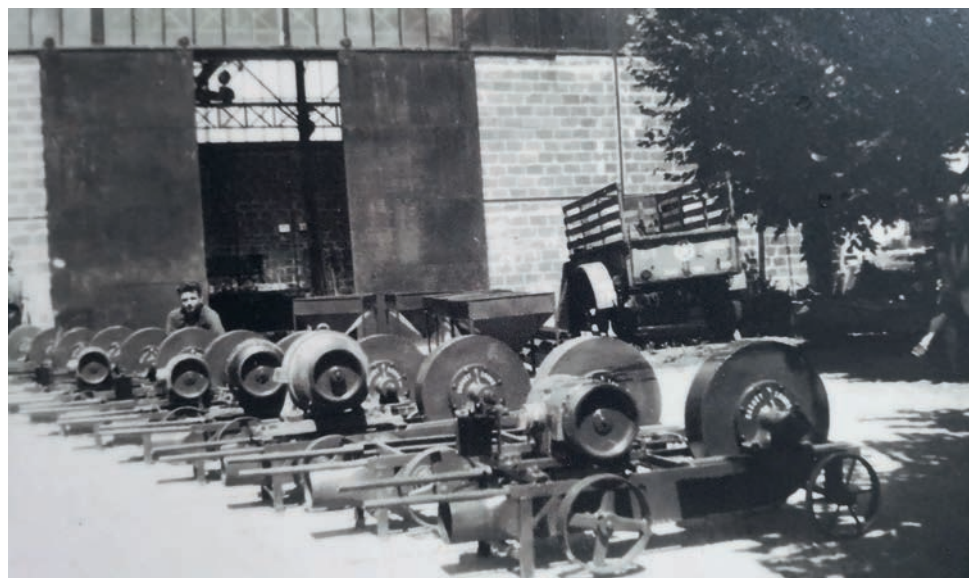
Mon père Jacques DAGUET (26 mars 1930 - 5 mars 1999) incorpora l'entreprise dès la fin de ses études aux Arts et Métiers de Vierzon en 1953. Il était un très bon vendeur et ne se contenta pas de la France. Il exporta dans de nombreux pays européens et africains faisant connaître Sours à de nombreux visiteurs étrangers, exposant également dans de nombreuses foires expositions internationales à l'étranger les fabrications et nouveautés DAGUET, et bien évidemment au Salon de Paris de la machine agricole pendant plus de 40 ans. Il obtint même un prix à l'exportation pour la forte progression des ventes enregistrée sur plusieurs années. Il développa ainsi beaucoup l'entreprise qui atteignit dans les années 70 un effectif de plus de cent employés travaillant dans les locaux de Sours, bureaux administratifs, commerciaux, bureau d'études, fabrication, logistique, sur une superficie couverte de plus de 7000 m².

Pour ces raisons, toute ma famille et moi-même serions honorés et reconnaissants à la commune de Sours de profiter du nouveau lotissement qui se situera à l'emplacement d'une partie des anciens locaux, pour attribuer à des nouvelles rues les noms de mon grand père et de mon père et rendre ainsi hommage à ces deux hommes qui furent de grands entrepreneurs tout au long de leur vie.»

Ludovic DAGUET



Convoyage de batteuses achetées d'occasion dans toute la France



Série de production à Sours dans la cour du 44 rue Pasteur actuel

Changement des compteurs d'eau



Depuis mars, les compteurs d'eau des habitations de la commune sont progressivement changés pour être remplacés par des compteurs nouvelle génération afin de permettre le déploiement de la télérelève.

Un courrier vous a été transmis afin de vous informer de l'opération, et de l'existence d'un numéro dédié pour la prise de rendez-vous. Si votre compteur est dans un regard, sur le domaine public, votre présence n'est pas indispensable.

En revanche, si votre compteur n'est pas directement accessible (s'il est présent dans votre jardin, un garage, ou votre habitation), nous vous recommandons de contacter le service clients de CmEau afin de convenir d'un rendez-vous.



MON COMPTEUR DOIT-IL ÊTRE IMPÉRATIVEMENT CHANGÉ ?

Tous les compteurs doivent être changés ou équipés d'un émetteur. Dans les deux cas, une intervention est obligatoire.

Cette intervention est gratuite et vous n'avez rien à payer. L'utilisation de ces compteurs de nouvelle génération ne présente pas de danger pour la santé.

QUEL EST L'INTÉRÊT DE CE CHANGEMENT ?

Les avantages de ces nouveaux équipements sont nombreux :

- Votre présence pour permettre l'accès à votre compteur le jour de la relève n'est plus nécessaire ;
- Le risque de visites de « faux releveurs » est fortement diminué ;
- Vous recevez 4 fois par an une facture systématiquement établie sur la base d'une consommation réelle (et non plus estimée comme c'était le cas auparavant pour la facture intermédiaire) ;
- Votre déménagement ou votre aménagement sont simplifiés et sécurisés ;
- Suivi plus régulier de votre consommation, notamment grâce à la possibilité de consulter, sur internet, des historiques sur des périodes rapprochées ;
- Détection de consommations anormales, avec alerte par mail, SMS ou courrier en cas de suspicion de fuite.

RECOMMANDATIONS

DÉCHETS VERTS

Horaires ouverture :

Lundi après-midi de 13h30 à 16 heures
 Mercredi après-midi de 13h30 à 16 heures
 Samedi de 9h00 à 18 heures



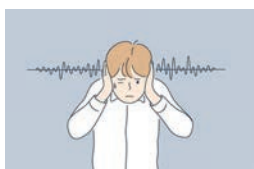
Des bennes à déchets verts sont à votre disposition dans la zone artisanale des Grouaches à Sours. Elles sont vidées ou remplacées le lundi matin et le jeudi. En cas de saturation des bennes, le site d'apport est fermé afin d'éviter un stockage non conforme.

Il est strictement interdit de déposer vos déchets devant la grille du site. Les branchages supérieurs à un mètre ne sont pas acceptés. **Les volumes trop importants qui réduisent d'autant la durée d'ouverture du site sont à proscrire. Les apports supérieurs à 1/2 m3 doivent être déposés en déchetterie.**

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces quelques consignes de bon sens.

Nous vous rappelons que les déchetteries de Chartres Métropole sont ouvertes en semaine et le dimanche matin (consulter les horaires).

LE BRUIT



Sur la voie publique

Les bruits gênants de par leur intensité sont interdits, en particulier ceux pouvant provenir de l'emploi de dispositifs de diffusion sonore, des réparations ou réglages de moteurs, de l'utilisation de pétards...

De voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être réalisés que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
 le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les victimes de nuisances se doivent de rechercher avant tout une solution amiable avec l'auteur du désagrément. Pensons à respecter ces horaires pour le bien-être de tous. Merci.

UN VILLAGE PROPRE ET ACCUEILLANT POUR TOUS, QUELQUES RÈGLES !

La propreté dans les rues et sur les trottoirs



Pensez à prendre un sac afin de ramasser les déjections de votre chien, le geste est simple et responsable.

Chaque propriétaire ou locataire doit veiller à la propreté de son caniveau et entretenir son trottoir, ne pas laisser pousser les herbes indésirables.

Pensez à tailler les haies, arbustes ou arbres qui débordent sur le domaine public ou sur le domaine privé en limite séparative avec son voisin.

Ne pas jeter des débris de tous genres sur la voie publique.

Gardez propre les lieux de collecte sélective.

La sécurité

En promenade le chien est toujours tenu en laisse. Trop de chiens sont en liberté dans le parc communal.

Dans le cœur du village et des lotissements, la vitesse est limitée à 30 km/h, pensons aux piétons petits et grands.

Appliquez les gestes barrières afin de se protéger et d'éviter la propagation du Covid-19.

MERCI POUR LA COLLECTIVITÉ.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RÈGLES D'URBANISME EN VIGUEUR

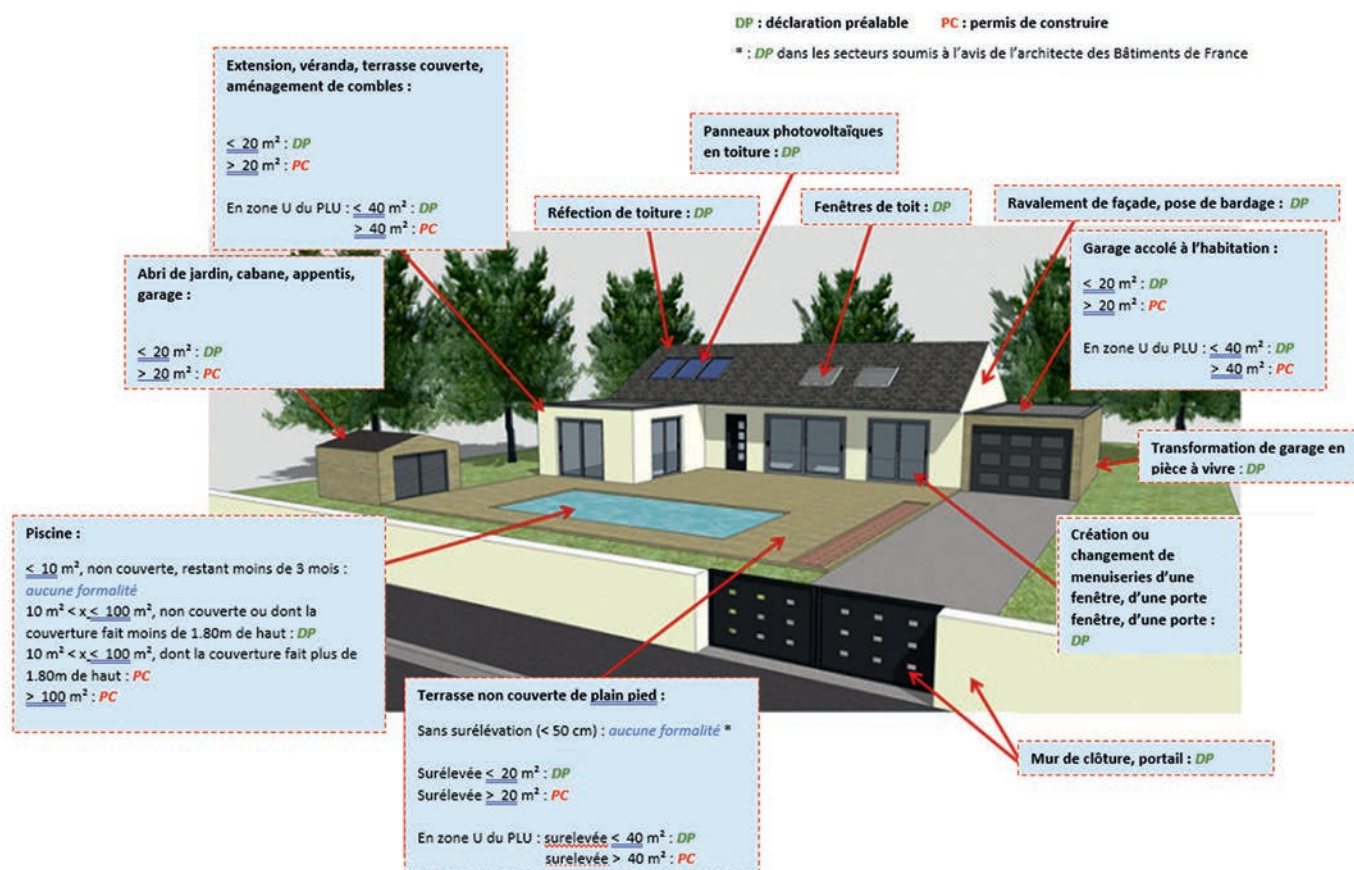
Nous rappelons que les créations, modifications et démolitions de bâtiments sont soumises à déclaration.

Les constructions neuves ou extension, la création d'annexe, de garage ou de piscine, les abris de jardin, les modifications de toiture, les ouvertures dans les murs, les ravalements, les clôtures de rue ou séparatives, le changement de portail, la modification de bateau de porte et la démolition de bâtiment doivent être déclarés. En fonction de la demande un permis de construire ou une déclaration préalable sera le document servant à l'instruction par les services d'urbanisme. Les services de la mairie sont à votre disposition pour vous renseigner.

Le site Internet de la commune vous donnera également des détails. A consulter l'onglet «vie municipale» puis «urbanisme».

Dès que le bénéficiaire reçoit la notification de l'arrêté de la mairie autorisant les travaux, un affichage obligatoire doit être fait sur le terrain jusqu'à la fin du chantier. Le panneau doit être visible de la voie publique et doit comporter les principaux renseignements des travaux qui seront effectués.

Nous vous demandons de respecter les règles d'urbanisme en vigueur et de lire attentivement les informations détaillées sur la dernière page de l'arrêté autorisant les travaux.



Le schéma ci-dessus n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient, pour tous projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Tous les jours de 10h à 12h
 (sauf le samedi matin pendant les vacances scolaires et veille de jours fériés)
 Mardi et jeudi de 16h00 à 18h30
Tél. 02 37 25 70 28
 contact@sours.fr - www.sours.fr

FILIBUS À LA DEMANDE

Numéro 0825 30 28 00

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

Chaunay

LUNDI : 9h - 12h / 14h - 18h
 MARDI : Fermé
 MERCREDI - JEUDI - VENDREDI - SAMEDI
 9h - 12h / 14h - 18h
 DIMANCHE : 9h - 12h

Champhol

LUNDI - MARDI - MERCREDI - VENDREDI - SAMEDI
 9h - 12h / 14h - 18h
 JEUDI : Fermé
 DIMANCHE : 9h - 12h

Dammarié

LUNDI : Fermé
 MARDI - VENDREDI - SAMEDI
 9h - 12h / 14h - 18h
 MERCREDI : 14h - 18h
 JEUDI : Fermé
 DIMANCHE : 9h - 12h

Fermeture les jours fériés

et dernier accès 1/4 d'heure avant la fermeture

SERVICE DÉCHETS CHARTRES MÉTROPOLE

numéro vert : 0800 22 20 36
 (appel gratuit d'un poste fixe)

CmEau

Dépannage : 02 34 43 90 22

BENNE DE STOCKAGE DES DÉCHETS VERTS

DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE

Les bennes sont vidées le lundi matin et le jeudi.

Horaires d'ouverture :

Lundi de 13h30 à 16h00

Mercredi de 13h30 à 16h00

Samedi de 9h00 à 18h00

LA POSTE

Bureau de Sours - Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

Horaires du mardi : 14h15 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Tél. 02 37 25 77 86

INFORMATIONS PRATIQUES

MAISON MÉDICALE

2 rue du Docteur Bouclet

MÉDECINE GÉNÉRALE

D^r Stéphane ANDRIEU

Tél. 02 37 25 73 78 sur rendez-vous

D^r Florence BONNET-BOUILLON

Tél. 02 37 91 93 05 sur rendez-vous

INFIRMIÈRE (E) D.E.

Stéphanie CABART - Frédéric HALLEY

8h - 9h tous les jours sauf le dimanche et férié

Tél. 02 37 25 95 22 sur rendez-vous et à domicile

DIÉTÉTICIENNE

Carole PETIT

Tél. 02 37 25 79 82 ou 06 03 19 44 78

du lundi au samedi sur rendez-vous

PÉDICURE - PODOLOGUE D.E.

Ombeline GOUBIER

Stéphanie DESNOTS-GAUTHIER

Tél. 02 37 21 69 45 sur rendez-vous et à domicile

RÉFLEXOLOGUE PLANTAIRE

Caroline BEAUCHAMP

Tél. 02 37 26 09 22

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE D.E.

Cécile DURET - Guillaume MORCHOISNE

Maxime CHARBONNEAU

Tél. 02 37 25 73 61

CABINET DENTAIRE

10 place du Calvaire

D^r Miléna RAISA RADU

Tél. 02 37 25 91 79

PHARMACIE

Pharmacie Caudron

11 rue du D^r Bouclet Tél. 02 37 25 76 22

LE CULTE

Paroisse de l'Épiphanie

Permanences à la Maison Paroissiale

5 rue de l'église à Sours

Lundi et mercredi : 16h30-18h30

Samedi : 10h-12h

Tél. 02 37 25 70 54

LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉVEIL

Cette année, l'école maternelle travaille sur les animaux.

A cette occasion, nous avons fait venir la compagnie « La caravane des Poètes ». Deux comédiennes sont venues nous mettre en jeu, en musique et en mots des albums. Ces livres avaient en commun le thème « Des bêtes et des bestioles ». Le spectacle, « La boîte à merveille », emmène les élèves dans un univers poétique où les mots enchantent les plus jeunes et les font entrer dans le monde de la lecture.

Au mois de mai, nous faisons appel à la compagnie « Planète mômes ». Elle va nous montrer une animation intitulée « Le secret du jardin de Clément ». Nous découvrirons les animaux des jardins : leurs caractéristiques et leur mode de vie.

Les inscriptions à l'école maternelle sont ouvertes pour la rentrée de septembre 2021. Les familles sont invitées à se rendre en mairie pour effectuer la première inscription. La directrice de l'école maternelle prendra ensuite contact avec eux pour finaliser l'inscription et proposer une visite de l'école, si les conditions sanitaires le permettent.

ÉCOLE NOTRE-DAME

Le thème de l'année 2020/2021 « du Vendée Globe au Vent d'école » a permis à toute l'école de suivre quotidiennement la course et chacun s'est lancé dans l'aventure en choisissant un skipper particulier.

Depuis février, c'est autour du vent que les découvertes et les apprentissages divers se font.

La première grande réalisation est la création de notre propre jardin du vent.

DATES A RETENIR

Kermesse le 27/06/2021

FONCTIONNEMENT ET HORAIRES

Ecole Notre Dame

Horaires d'ouverture 7h30/18h30,

Horaires de classe 8h45/12h 13h30/16h30

Restauration sur place, étude surveillée et dirigée à partir du CP, catéchèse ou culture chrétienne proposée à partir du CE2.

Les inscriptions pour la rentrée 2021/2022 sont ouvertes.

Possibilité de visiter l'établissement le mercredi et le samedi matin. (sur RDV).

Mme HENRI, chef d'établissement, reçoit sur RDV au 0237257045 ou par mail ecoledesours@orange.fr

Site : www.ecolenotredamedesours.com

LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

L'AMICALE DE SOURS

L'Amicale et ses 6 sections espèrent, sans trop y croire au vu de cette épidémie de Covid-19, vous retrouver pour le barbecue du 13 juillet. En tout cas, nous nous tenons prêts !!

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant. Prenez soin de vous

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES (APEEP)

L'APE des écoles publiques de Sours tente de maintenir le lien avec les familles malgré le contexte sanitaire. Il est primordial pour nous de conserver des actions, cela est indispensable pour récolter des fonds et donc pouvoir investir pour nos écoles !

Pour la fête des mères, nous organiserons la vente d'objets personnalisés (avec les dessins des enfants), et pour la fête des pères nous renouvellerons notre partenariat avec L'Eurélienne.

LA BIBLIOTHÈQUE

Cette année, une Bibliothèque gratuite pour TOUS !!! Il y a forcément un livre qui vous attend à la Bibliothèque de Sours ! Partez en voyage à travers les histoires, qu'elles proviennent de : Romans, Mangas, BD, Revues, Documentaires, Albums jeunesse... Ou bien à travers nos DVD, CD...

Nos ateliers n'ont pas pu être organisés cette année pour cause de Covid mais votre BIBLIOTHÈQUE reste connectée et se renouvelle avec l'arrivée régulière de "NOUVEAUTÉS". La plateforme gratuite de cours et d'activités en ligne "SKILLEOS" (beaux-arts, jardinage, informatique, cuisine, langues, soutien scolaire...) est toujours accessible aux adhérents sur : mediatheques.eurelien.fr De même, grâce à ce lien, téléchargez gratuitement des livres sur : liseuses, tablette, smartphone ou ordinateur et accédez à la presse en ligne (plus de 1800 journaux et magazines) !

Venez découvrir la Bibliothèque et son équipe. Horaires d'ouverture : Les mercredis : 10 h - 12 h & Les samedis : 10 h - 12 h Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte uniquement le samedi.

En attendant, RDV sur notre page Facebook pour partager les actualités. Contact : bibliotheque.sours@orange.fr ou 02 37 26 05 24

SECTION CULTURELLE

Regroupe la Danse de Sours et la Salle des Jeunes

LA DANSE DE SOURS
Qui propose du Modern Jazz, aux filles à partir de 6 ans et aux adultes.
Cours le lundi et le mercredi.
Vous pouvez commencer à vous inscrire pour la rentrée
Renseignements auprès de Véronique au 06 12 24 02 56

LA SALLE DES JEUNES
Qui propose une fois par mois aux jeunes (à partir de 10 ans) de se retrouver pour passer un bon moment ensemble avec des soirées à thème « Vendredi tout est permis, crêpes party, pétanque ... » et des sorties « bowling, Mac do cinéma, patinoire, karting, soccer, trampoline ... »
Renseignement auprès de Corine au 06 77 17 20 04.

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Depuis le mois de mars 2020, nous n'avons pas repris nos activités. Le virus COVID 19 nous en a empêchés. Pour l'année 2021, nous n'avons rien de prévu. Vu la conjoncture actuelle le club manque à ses adhérents. Nous espérons reprendre en septembre, si la situation s'améliore. G. Sédilot

JUDO - GYM

Au moment d'écrire cet article, fin mars, nous sommes toujours confinés. A une période, on avait espéré reprendre le judo n'ayant que des enfants de moins de 11 ans, mais hélas pas de contact ; pour la gym et la zumba même constat, en visio peu de licenciés intéressés. Ayant peu d'espoir de reprendre cette saison, nous envisageons de rembourser les adhérents. Comme qui a déjà été fait pour les danseuses de la zumba. En espérant reprendre à la rentrée, nous souhaitons que vous nous serez toujours fidèles.

Bon courage pour toutes ces épreuves. A bientôt toujours plus forts.

FOOTBALL

La saison de football 2020/2021 est suspendue avec la période sanitaire actuelle. Les compétitions, toutes catégories confondues, sont suspendues. Les seniors et les UFOLEP s'entraînent le dimanche matin. Les équipes jeunes, des catégories U6 au U13, s'entraînent sur différents créneaux programmés le mercredi après-midi, le samedi matin ou après-midi.

Le club remercie la mairie pour la subvention et nos sponsors : Boulangerie Petit ; Café des sports ; Stéphane Charbonnier ; E.baie fermeture ; Lejars Aymeric ; MMA rbc ; E-dépôt vente ; S.C.E.A des Cinq-Ormes ; VR Distribution ; Profil Market ; Fermeture Euréliennes ; Nkukukova ; Pharmacie Caudron.

La section football organise ses traditionnels tournois en fin de saison. Venez nombreux au stade Pierre Delachaux le samedi 19 juin pour le tournoi « Jeunes » et le dimanche 20 juin pour le tournoi « Ufolep » Pour toute information ou inscription, veuillez contacter l'équipe dirigeante du club directement au stade ou via les contacts ci-dessous : amsours.football@gmail.com
Nicolas 06 16 08 52 47 (Président)
Jean-Philippe 06 66 50 28 90 (Président des jeunes)
Agnes 06 67 21 91 51 (Trésorière)

Il y aura aussi le tournoi pétanque le 3 juillet 2021. L'assemblée générale du club est planifiée le vendredi 25 juin à 20h30. Venez nombreux apporter votre soutien au club.

LES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE SOURS

Malheureusement les activités de la section des JSP de SOURS n'ont pas encore repris. Depuis plusieurs mois, les cours de la section ne sont plus assurés au vu du contexte sanitaire de notre département et l'évolution de l'épidémie et avec le variant anglais présent en Eure et Loir. Nous pensons aux JSP, nous ne les oublions pas et nous espérons qu'ils gardent leurs motivations en attendant de les retrouver en cours le samedi matin. Nous attendons avec impatience une amélioration de l'épidémie du COVID 19 afin de les retrouver et de les former au centre. Nous reprendrons les cours dès que possible avec un protocole sanitaire très strict. Nous souhaitons reprendre les cours dans les meilleures conditions mais la situation actuelle ne nous le permet pas. Nous attendons que cela s'améliore afin de préserver chacun d'entre nous des risques de propagation du virus. Prenez bien soin de vous et respectez les gestes barrières.

Le Sergent Chef FERRON François-Xavier
Président des Jeunes Sapeurs Pompiers de SOURS

SOIRS RANDO

Les beaux jours reviennent,

Début mars nous nous étions préparés à redémarrer les randonnées tout en respectant bien sûr les consignes sanitaires liées à la Covid 19, mais malheureusement dans la semaine qui a suivi il y a eu une aggravation de la pandémie qui nous a obligés à regrets de tout annuler à nouveau. Marcher par groupe de 6 personnes maxi, y compris l'encadrant, espacé de 2 mètres ne correspond pas à l'esprit du Club de randonnée de Sours. Dès que nous serons autorisés à former de "vrais groupes" nous reprendrons nos randonnées

Vous en serez informés via notre site site : www.soursrando.fr
Si vous n'êtes pas connectés ; tous renseignements au 02.37.25.95.23

En attendant gardez la forme en faisant des petites balades. Ne lâchez rien. Appliquez bien les consignes sanitaires. Soyez prudents. Dans l'espoir de se retrouver au plus vite.

Sportivement
AS SOIRS RANDO

UNION MUSICALE

Chers Amis de SOIRS
Voici un an que nous ne nous sommes pas vus. Une longue année sans contacts, sans vos applaudissements et surtout avec une activité réduite. Au sein de l'Union Musicale les relations sont maintenues au travers de réunions en visio-conférences, mais nous sommes loin du compte et le plaisir de partager les répétitions et les concerts nous manque terriblement. Pour autant, nous ne baisserons pas les bras et encore moins nos instruments. Le bout du tunnel se profile avec une reprise espérée au second semestre. Alors nous reviendrons vers vous avec un répertoire tout neuf et des envies intactes. En attendant, nous allons continuer de respecter les consignes sanitaires et travailler avec nos instruments chacun chez soi.

Amitiés musicales.

LE JUMELAGE

Les deux comités de jumelage ont décidé d'annuler, pour cette année encore, le déplacement à Dienheim que l'on reporte à 2022.